

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4511**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chef de secours pompier de l'air

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Directeur CFTSAA, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef de secours pompier de l'air est employé dans les services sécurité incendie de l'armée de l'air ou de l'armée de terre en tant que chef de garde, chef des secours, conseiller technique auprès du commandement, responsable d'une section ou instructeur dans le domaine.

Ses principales activités sont les suivantes :

- Planifier le travail des personnels placés sous ses ordres,
- Intervenir et diriger une opération de secours avec une ou plusieurs équipes d'intervention lors des sinistres à caractère aéronautique, urbain, voire liés à la protection des armes nucléaires,
- Seconder le commandant d'une section de sécurité incendie et sauvetage (entre 30 et 100 personnes).
- Relever le risque incendie dans les bâtiments et installations de la base aérienne et proposer au commandement, conformément à la réglementation en vigueur, des mesures de réduction,
- Gérer un atelier ou une section au sein de l'unité (ravitaillement - prévention prévision - instruction - matériels),
- Conseiller techniquement en matière de sécurité incendie,
- Dispenser des cours :
 - aux personnels pompiers de l'unité (brevetés élémentaires, brevetés supérieurs, cadres de maîtrise, militaires du rang),
 - aux personnels des équipes de sécurité de la base aérienne,
- Préparer des exercices incendie en relation avec les commandants d'unité de la base aérienne,
- Suivre et gérer les personnels placés sous ses ordres (brevetés élémentaires et militaires du rang).

Les titulaires de la certification sont capable de guider l'activité de techniciens de qualification inférieure de la même spécialité, éventuellement de spécialités différentes et d'assurer le commandement des secours lors d'exercices ou d'interventions importantes.

Compétences Générales

- Management d'une équipe
- Rédaction de compte-rendus
- Connaissance de la réglementation et du niveau de responsabilité
- Suivi de la documentation technique et logistique
- Connaissance approfondie des matériels et équipements d'intervention (hydraulique, combustion, extinction)
- Obtention du Certificat de Formation Aux Premiers Secours Routiers (CFAPSR).

Compétences Spécifiques

- Formation et entraînement de spécialistes et de non-spécialistes de la sécurité incendie
- Planification et organisation d'exercices incendie

Compétences Opérationnelles

- Adaptation et supervision des moyens nécessaires (matériels et personnels) en fonction du sinistre aéronautique, urbain ou de sécurité nucléaire.
- Direction des opérations en qualité de chef des équipes d'interventions
- Élaboration des plans de prévention du risque

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de la certification travaillent dans les services de sécurité incendie militaires.

Type emplois accessibles : - commandant les opérations de secours incendie (COS),

- chef des secours incendie (domaines aéronautique et urbain)
- adjoint au commandant d'une unité pompier,
- préventionniste incendie,
- chef d'atelier,
- conseiller technique du commandant de base,
- instructeur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1704 : Management de la sécurité publique

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :**

La certification portent sur chacune des compétences générales, spécifiques et opérationnelles décrites ci-dessus.

Les évaluations sont sous la forme :

- d'évaluations théoriques
- de travaux pratiques.

Validité des composants acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Membres de l'organisme de certification - Commandant de base aérienne - Commandant du centre de formation des techniciens de la sécurité de l'Armée de l'air. - Directeur des études du centre de formation des techniciens de la sécurité de l'Armée de l'air. - Commandant de la Division sécurité incendie sauvetage du CFTSAA. - Responsable cellule études, perspectives et contrôle de l'instruction de la direction des études du CFTSAA - Chef des instructeurs de la division SIS du CFTSAA - 3 instructeurs de la division SIS du CFTSAA. Membres extérieurs à l'organisme de certification - Commandant de base aérienne - Commandant d'unité - Chef de soutien - Chef d'atelier
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 10 juillet 1990 publié au Journal Officiel du 28 juillet 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Sous-chef sécurité incendie', armée de l'air.

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS de sécurité incendie et sauvetage', armée de l'air.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS de sécurité incendie et sauvetage', armée de l'air.

Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal Officiel du 29 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de la sécurité incendie', armée de terre et armée de l'air.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

cftsaa.ba120@air.defense.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE - ARMEE DE L'AIR - CENTRE DE FORMATION DES TECHNICIENS DE LA SECURITE DE L'ARMEE DE L'AIR Base aérienne 120
33164 Cazaux Air

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

- Anciens libellés : - BS Sous-chef sécurité incendie, armée de l'air (Arrêté du 10 juillet 1990 publié au Journal Officiel du 28 juillet 1990)
- BS de sécurité incendie et sauvetage, armée de l'air (Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995)
- Technicien supérieur de la sécurité incendie (Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal Officiel du 29 juin 2000)

Certification précédente : [Chef des secours aéronautiques](#)